



2024

## ACTUALITÉS DECEMBRE



### ANTENNE FRESNAY- SUR- SARTHE

mardi 3 & mercredi 4 (formation)

vendredi 6 (réseau RPE Sarthe)

lundi 9 de 13h30 à 17h30 (analyse de pratique)

du mercredi 25 du 31 (congés)



### ANTENNE OISSEAU- LE- PETIT/BEAUMONT- SUR- SARTHE

mardi 3 & mercredi 4 (formation)

du lundi 23 au 31 (congés)

# PROFESSIONNEL EN BREF



## OBLIGATIONS ACCUEILS

Pour toute arrivée, départ d'un enfant ou une modification d'un accueil en cours, vous êtes **dans l'obligation** de prévenir le BEA (bureau évaluation agréments) en envoyant le document ci-dessous à l'adresse : [contact.bea@sarthe.fr](mailto:contact.bea@sarthe.fr) ou par courrier postal.

Projet en cours, mise en place d'un télé service, c'est à dire possibilité de faire cette déclaration directement en ligne.

document disponible sur le site du département ou au RPE



## OBLIGATIONS : MONENFANT.FR

**Il est obligatoire** de s'inscrire et de mettre à jour votre profil sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr).

Pour les professionnels qui ne peuvent pas accéder ou mettre à jour leur profil sur ce site, vous pouvez contacter en précisant votre identité et en expliquant vos difficultés

Chantal Huon 02.43.61.32.88

[afp@caf72.caf.fr](mailto:afp@caf72.caf.fr) ou [chantal.huon@caf72.caf.fr](mailto:chantal.huon@caf72.caf.fr)

## ATTENTION !

### CONTRAT DE TRAVAIL

Il ne sera remis uniquement sur RDV, afin d'avoir un accompagnement, des explications et d'en échanger avec les familles et les assistants maternels.

Si vous souhaitez vous le procurer en accès libre, il est disponible sur le site du département.

#### INDEMNITE D'ENTRETIEN

La convention collective nationale de la branche du secteur des particuliers employeurs et de temps à domicile rend obligatoire la revalorisation de l'indemnité d'entretien. Elle représente un droit d'investissement ou d'entretien que l'assistant maternel engage pour l'enfant pendant la période où il est présent à son domicile (moment de la préparation et du repas, des soins, du coucher, etc.).

L'indemnité d'entretien est versée par les parents, en cas de travail effectif, par heures de travail. Le montant de cette indemnité est prévu dans le contrat de travail. Il varie en fonction de la durée de travail effectif, sans dépasser une semaine de :

→ 2,05 € par jour de travail, quel que soit le nombre d'heures de travail effectif.

→ 10% du minimum garanti, dont le montant est fixé à 4,22 € au 1<sup>er</sup> novembre 2024, lorsque le statut de travail partiel est de 5 heures.

Pour les journées de travail inférieures à 8 heures :

Étant donné le montant correspondant à 10% du 90 % du minimum garanti, multiplié par le nombre d'heures de travail journalier, soit 2,05 € pour 8 heures de travail, et pour chaque heure de travail au-delà de 8 heures : 0,422 € de l'heure.

Pour les journées de travail inférieures à 8 heures, le contrat de travail le plus défavorable pour l'assistant maternel sera applicable.

→ C'est le montant minimum égal à 2,05 €, quelle que soit la durée de travail.

→ C'est le montant fixé pour 8 heures de travail, doublé par 8 et multiplié par le nombre d'heures de travail : 2,05 € x nombre d'heures de travail.

L'indemnité d'entretien est réévaluée chaque année en fonction de l'évolution, d'une part, du minimum garanti, et d'autre part, des dispositions de l'article 114 de la convention collective.



## REVALORISATION INDEMNITE D'ENTRETIEN

ATTENTION ! A partir du 1er novembre nouvelle revalorisation du tarif de l'indemnité d'entretien, disponible sur le site du département.

# CHARTRE MATINÉE D'ÉVEIL

1

## **Pour les professionnels de la petite enfance**

C'est un lieu qui leur permet de se rencontrer, d'échanger, de sortir de l'isolement, de se perfectionner, d'approfondir leurs connaissances et de valoriser leur profession. Ces temps sont impulsés par la référente et pris en charge par l'ensemble des adultes présents.

Des jeux libres sont mis en place.

Des activités et des temps spécifiques peuvent être proposés.

Ça peut-être aussi l'occasion de partager des moments conviviaux (anniversaire...)

L'adulte référent aura toujours un regard bienveillant sur l'enfant.

L'adulte accompagne l'enfant selon sa motivation, son envie et ses capacités.

Il respecte ses besoins.

Les séances offrent la possibilité d'échanger autour de l'enfant et

NON de questions administratives pouvant être abordées pendant les permanences.

Attention de ne pas parler des familles en présence des enfants.

## **Pour l'enfant**

C'est l'occasion d'approcher en douceur la vie collective par le contact avec d'autres enfants et d'autres adultes. Ces temps permettent de développer sa socialisation, apprendre à respecter certaines règles, partager, découvrir, expérimenter, respecter l'autre.

2

## **Fonctionnement**

Les temps des matinées fonctionnent seulement pendant les périodes scolaires.

Ces temps libres gratuits, sont ouverts à tous les professionnels de la petite enfance et les enfants accueillis.

Tous les mois une brochure avec les dates et les lieux des matinées est éditée.

Le rangement se fait avec la participation de tous : référentes, professionnels et enfants.

Les matinées d'éveil sont, sur tous les lieux, sans chaussures pour les enfants et les adultes. Merci de prévoir le nécessaire.

3

## **Horaires**

La durée de participation devra tenir compte de l'âge et du rythme de l'enfant.

Les arrivées et départs sont libres.

4

## **Rôle de la référente du Relais Petite Enfance**

Garante et responsable du bon déroulement des séances. Reposer le cadre si nécessaire et régulatrice.

Assure un accompagnement des professionnels.

Peut proposer des activités qui ne sont pas des temps de « consommation » ni « d'activisme ».

Le jeu libre est privilégié.

5

## **Éthique professionnelle**

Les professionnels de la petite enfance et la référente s'engagent à respecter une attitude professionnelle

· Respecter la confidentialité

· Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille

· Faire confiance à l'enfant dans ses capacités

· Ne pas forcer l'enfant

· Ne pas faire à la place de l'enfant

Aucune attitude pouvant porter atteinte à l'enfant ne peut-être tolérée (crie, gestes violents, brusques, menaces, ignorance des besoins, propos dénigrants...)

6

## **Professionnels petite enfance**

· L'autorisation parentale doit être fournie à la référente.

· La participation se fait dans le respect du rythme et du bien-être de l'enfant.

· L'enfant malade n'a pas sa place, il en va de même pour l'adulte.

· Les enfants sont sous la responsabilité du professionnel qui doit veiller sur eux tout au long de la séance et les accompagner si nécessaire.

· La séance nécessite l'implication et l'appropriation de l'ensemble des professionnels.

Elles sont actrices de la séance et non consommatrices.

7

## **Accès**

Nous n'autorisons pas les accompagnateurs lors des matinées d'éveil, temps forts etc... seul l'assistant maternel doit se présenter avec les enfants qu'elle accueille.

# CONTACTS RPE

## Charlène Crieloue vous accueille



**Centre Social de la Haute Sarthe**  
15 les Champs Roux  
72610 Oisseau-le-Petit



**Centre Social Georges Rouault**  
21 avenue de la Division Leclerc  
72130 Beaumont-sur-Sarthe



**permanences**  
**mardi : 13h30/18h**  
**mercredi : 9h00/12h30 - 13h30/18h**



**permanences**  
**lundi : 9h00/12h30 - 13h30/18h**  
**jeudi : 13h30/18h**



**06.78.45.70.31**



**rpe.hsam@gmail.com**



**Matinées d'éveil**  
**mardi : 9h30/11h30 (Oisseau-le-Petit)**  
**jeudi : 9h30/11h30 (Beaumont-sur-Sarthe)**

## Alexia Bignon vous accueille



**Espace France Services**  
2 rue l'Abbé Lelièvre  
72130 Fresnay-sur-Sarthe



**06.31.36.28.14**



**rpe.hsam@gmail.com**



**permanences**  
**lundi, mercredi, jeudi : 9h/12h30**  
**lundi, mardi, mercredi, jeudi : 13h30/17h30**  
**vendredi : 12h30/13h30**



**Matinées d'éveil**  
**mardi : 9h30/11h30 (Sougé-le-Ganelon)**  
**vendredi : 9h30/11h30 (St-Ouen-de-Mimbré)**

*Nous vous rappelons que le RPE propose des permanences pour les professionnels de la petite enfance, les parents et les futurs parents.*

*Nous vous recommandons, de contacter le RPE, lors de l'élaboration du contrat de travail et pour toutes autres questions (juridiques, administratives, accueil de l'enfant, métier, professionnalisation etc...)*

# MATINÉE D'ÉVEIL

## arrivée & départ libre

### pour l'enfant

C'est l'occasion d'approcher en douceur la vie collective par le contact avec d'autres enfants et d'autres adultes. Ces temps permettent de développer sa socialisation, apprendre à respecter certaines règles, partager, découvrir, expérimenter, respecter l'autre...

### pour les professionnels petite enfance

C'est un lieu qui leur permet de se rencontrer, d'échanger, de sortir de l'isolement, de se perfectionner, d'approfondir leurs connaissances et de valoriser leur profession...

Des jeux libres sont mis en place, des activités et des temps spécifiques peuvent être proposés.

Ça peut-être aussi l'occasion de partager des moments conviviaux.

9h30  
à  
11h30

#### LIEUX

- 📍 15 les champs roux (centre social), 72610 Oisseau-le-Petit
- 📍 rue de l'école (salle polyvalente), 72130 Saint-Ouen-de-Mimbré
- 📍 rue de la gare (ancienne cantine), 72170 Beaumont-sur-Sarthe
- 📍 1 Place de l'église (presbytère), 72130 Sougé-le-Ganelon



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS D'ALEXIA**  
**MARDI À SOUGÉ- LE- GANELON / VENDREDI À ST OUEN DE MIMBRÉ !**



**Eveil aux sons,**  
animé par Marie-Agnès

# ARRÊT SUR IMAGE



# LA NUIT DE NOËL

Pendant la nuit de Noël  
Le père Noël  
Attrape les étoiles  
Une à une  
Il en fait un voile  
Pour la lune. Puis il va distribuer  
Ses jouets par milliers  
Il va les poser tout en bas des sapins  
En se faisant aider par ses petits lutins.  
Ensuite le Père Noël va décrocher la lune  
Puis les étoiles, une à une,  
Il les remplace par le soleil  
Et les cadeaux émerveillent  
Les enfants qui se réveillent !

## A TABLE PETITS GOURMETS

### VELOUTÉ POTIMARRON AUX CHÂTAIGNES

#### PRÉPARATION

Commencez par laver le potimarron, puis coupez-le en petits dés. Pour que ce soit plus facile, vous pouvez le faire cuire dans un plat avec un peu d'eau au micro-ondes ou au four.

Laissez bien refroidir avant de le découper.

Faites cuire à la vapeur (environ 15 minutes) Mixez les morceaux avec les châtaignes.

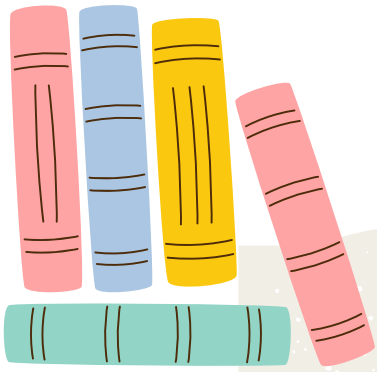
Ajoutez de l'eau en fonction de la texture désirée.

Dressez dans l'assiette de bébé et servez.

#### INGRÉDIENTS

160 grammes de potimarron  
3 châtaignes





**ATTENTION!**  
**places limitées**

# BÉBÉS LECTEURS

**RDV A LA BIBLIOTHÈQUE  
SEGRIE**

**LUNDI 09 DECEMBRE**

**2 SÉANCES AUX CHOIX**

**9H30-10H30  
OU  
10H45-11H45**

**SUR INSCRIPTION  
AVANT JEUDI 05 DECEMBRE  
AUPRÈS DE CHARLÈNE OU ALEXIA**





# JOURNÉE NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS

## Atelier bien-être et détente

jeudi 12 décembre

de 19h30 à 21h00

3€  
par séance

ATTENTION !  
places limitées

Sophrologie

auto-massage

Relaxation dynamique

conseil bien-être

Animé par GÉRALDINE COGNET

liste des choses à apporter :

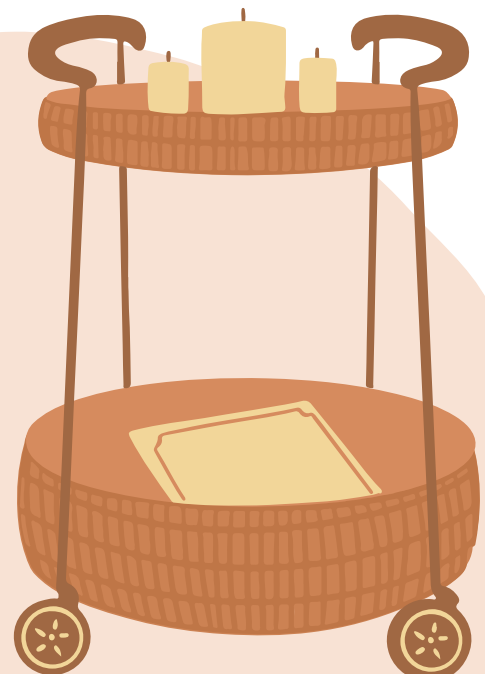
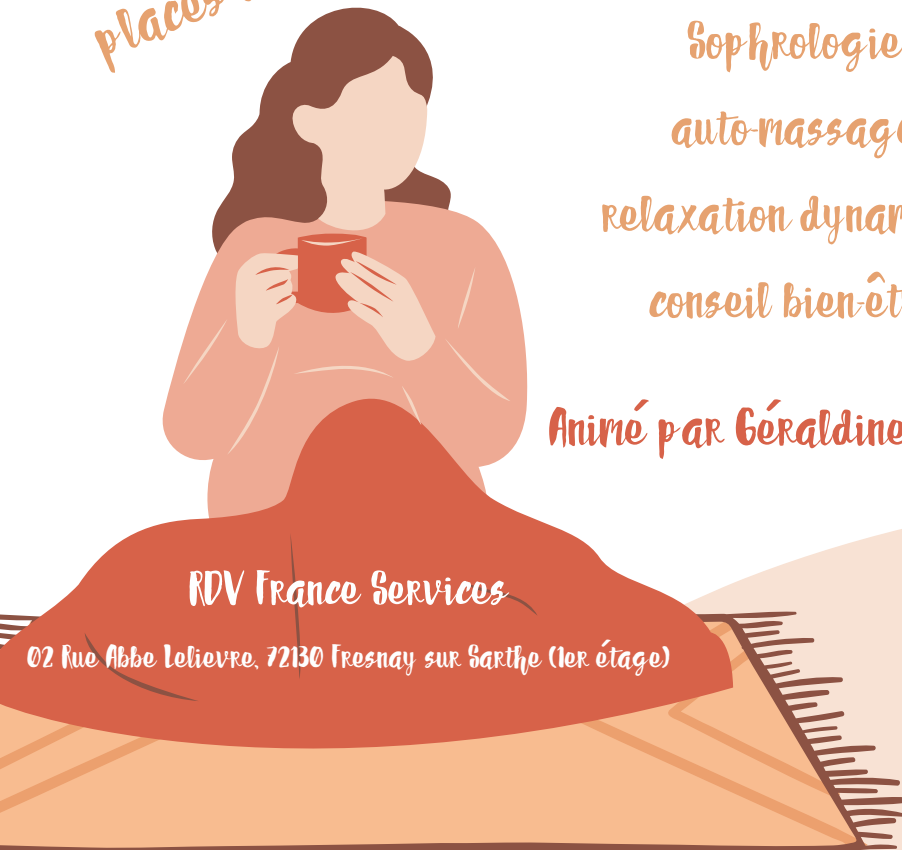
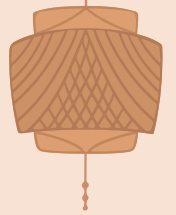
- un coussin
- un plaid
- un crayon

RDV France Services

02 Rue Abbe Lelievre, 72130 Fresnay sur Sarthe (1er étage)

sur inscription avant mardi 10 décembre

auprès de Charlène ou Alexia



# Séance motricité lundi 16 décembre

9H45  
à  
11H45

SUR  
INSCRIPTION  
AVANT  
JEUDI 12 DÉCEMBRE

ANCIENNE CANTINE,  
RUE DE LA GARE  
72170  
BEAUMONT-SUR-SARTHE

AUPRÈS  
DE CHARLÈNE  
OU  
ALEXIA



RELAIS PETITE ENFANCE DE LA HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

Ho ho ho!

Le Relais Petite Enfance fête Noël  
**JEUDI 19 DÉCEMBRE**

rendez-vous  
à l'ancienne cantine  
Rue de la Gare  
Beaumont-sur-Sarthe

**10H00**

*"Mon amie la petite feuille"*  
Cie Les Têtes de Piafs  
**SPECTACLE**

**goûter  
de  
noël**

sur inscription avant le mardi 17 décembre  
auprès de Charlène ou Alexia